



## Frontaliers Français

### **Suspension du décret sur les allocations différentielles**

Le LCGB-SESM salue la décision de suspension du décret 2008-1384 sur les allocations différentielles jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2010. Décision communiquée par Nadine Morano, secrétaire d'Etat française chargée de la Famille et Xavier Darcos, Ministre du Travail par courrier à la Caisse Nationale des Allocations Familiales française.

Le LCGB-SESM espère que cette décision permettra aux responsables de faire une analyse détaillée qui devrait aboutir à une seule solution : l'annulation pure et simple de ce décret injuste.

Communiqué par le LCGB-SESM, le 29 janvier 2010.